

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement
de LANNION

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du **CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER**

MAIRIE de
TRÉGUIER

SÉANCE du 10 juillet 2023 à 19h00

Membres en exercice : 19
Membres présents : 17
Procurations : 2

N° DEL 51/2023

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire,
M.P. BODIN, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints,
M. EVEN, O. GUEGUEN, P. MACE, M.Y MADEC, G.
PLAPOUS, R. ROLLAND, S. CATHOU, F. VOISIN , C. LE
MARLEC, M.P. COHAS, Y. REVAULT D'ALLONNES, E. LE
CARVENNEC, K. LE ROUX, P.RENAULT, conseillers

Absents excusés :

F. SIMON proc à G. ARHANT
P. RENAULT proc à M.P. BODIN

Date d'envoi de convocations : 05 juillet 2023

Secrétaire de séance : F. VOISIN

51/2023 – Acquisition presses – Yvon LE CORRE

Monsieur Le Maire informe les conseillers d'une proposition émanant de Mme Azou Le Corre, veuve de l'artiste trécorrois Yvon Le Corre décédé en août 2020 qui souhaite mettre en vente du matériel d'imprimerie listé ci-dessous, pour un montant de 10 000 € TTC :

-Grande presse à bras de 1850 de chez Ledeuil

Une vidéo de l'exposition d'Yvon Le Corre à la Roche Jagu en 2016 le montrait à l'ouvrage sur cette grande presse.

-Une presse typographique Jude de Lyon avec laquelle Yvon Le Corre a réalisé 3 livres (l'Ivre de Mer , Azouyadé et "60 ans de peinture")

-De l'outillage divers et indispensable: gouges, stylets, lunettes loupes sur tiges et tampon de cuir pour la gravure, composteurs (dont certains en laiton) règles typographiques, lingots, cales et plombs divers pour la typographie. Une boîte en bois avec des fers en laiton pour l'impression sur dos de livres en cuir.

Un repose-bras pour le compostage

Une lourde table en pitchpin qui supporte le poids de la presse typo avec un grand tiroir dans lequel il y a les nombreuses cales et lingots et une grande et précieuse quantité d'intervalles

Selon le souhait et la volonté d'Yvon Le Corre et de sa veuve Azou Le Corre, ce matériel devra servir au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes, dont les lycéens de Savina, déjà utilisateurs du matériel actuellement en service dans l'ancien atelier d'Yvon Le Corre rue Renan. Mme Le Corre souhaite que l'ensemble du matériel soit indissociable et que les futurs utilisateurs puissent découvrir ce que fut autrefois une des activités remarquables de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition par la ville de TREGUIER de l'ensemble du matériel listé ci-dessus pour une somme de 10 000€ TTC

S'ENGAGE à respecter le souhait et la volonté d'Yvon Le Corre et de sa veuve Azou Le Corre.

Pour extrait conforme au registre
Guirec ARHANT

Le secrétaire de séance
F. VOISIN



Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 12/07/2023
Le Maire,
Guirec ARHANT

